

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2022

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 37 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 3 de la République et Canton du Jura du 27 janvier 2022 et par tous-ménages.

Les mesures en relation avec les normes sanitaires en vigueur ont été scrupuleusement respectées.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures 01. Le Maire Hubert Frainier présente la nouvelle caissière en la personne de Mme Marion Girardin et le nouveau conseiller M. Nicolas Pape. Il souhaite également la bienvenue à M. Houlmann et Mme Tremblay du bureau RWB. Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2021
2. Discuter et voter une dépense d'investissement de Fr. 686'700.-, sous réserve de subventions, pour les phases A et B du projet d'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier et Pleigne) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation
3. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2022
4. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de M. Jean-François Pape (PDC)
5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2449 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 795 m² à Javier Agraso Blazquez et Paola Natale, au prix de Fr. 120.- le m² pour un montant total de Fr. 95'400.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
6. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : M. Jean-François Pape et Mme Martine Guenat (majorité absolue à 19)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 octobre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2021 est accepté, sans lecture, tel que rédigé. Merci à Mme Emilie Froidevaux pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et voter une dépense d'investissement de Fr. 686'700.-, sous réserve de subventions, pour les phases A et B du projet d'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier et Pleigne) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

Le Président donne la parole à M. Gérald Chételat, porteur du dossier. Il fait un bref historique de cette étude. Mme Tremblay du bureau RWB présente le dossier en détail à l'aide d'un PowerPoint. M. Gabriel Nusbaumer demande qu'est-ce que La Gotte, il s'agit de la station qui alimente Movelier et Mettembert. Mme Lucienne Chételat demande quel est le système d'exploitation de La Gotte, actuellement il s'agit du système du sable.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Guenat demande quel ancien réservoir est concerné. Il s'agit de celui qui se trouve vers chez M. Blaise Guenat. La conduite n'est pas neuve mais elle est en bon état.

Mme Pierrette Nusbaumer demande si les causes du taux élevé de nitrates dans l'eau ont été trouvées. Il s'agit clairement de petites pollutions dues aux épandages, légalement on ne peut rien faire. Il faut attendre qu'au niveau de la Confédération les choses rentrent en force au niveau de la protection des cours d'eau. Mme Pierrette Nusbaumer se demande si de ce fait nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Non, dit M. Houlmann, indirectement il faut absolument trouver des solutions pour Mettembert et cette interconnexion sera toute façon utile pour toutes les communes concernées dans les années futures. M. Houlmann répond que dans la phase 2 il y aura la rénovation de la station de Bavelier qui est prévue pour augmenter la capacité du réservoir.

M. Stéphane Brosy demande ce qu'il en sera de l'ouverture de la route vu les problèmes rencontrés lors des travaux de raccordement au SEDE (roches). M. Houlmann lui répond que ça sera plus facile que la première fois, vu que le chemin est fait.

M. Bernard Guenat demande si par la suite un syndicat des eaux avec les communes concernées verra le jour. M. Gérald Chételat lui répond que dans un premier temps, des conventions entre les communes seront établies et par la suite peut-être un syndicat sera instauré. Les prix du pompage et des m³ seront établis dans les conventions.

M. Gabriel Nusbaumer demande qui sera maître d'ouvrage. Gérald Chételat lui répond qu'il s'agira de la commune de Movelier. Il y aura une commission formée avec les autres communes qui adjugera les travaux. Pour le moment cette commission n'est pas constituée.

Mme Lucienne Chételat demande ce qu'il adviendra de l'agrandissement de la station de Bavelier. Pour ce projet-là, ce sera un autre crédit et la Commune de Pleigne sera maître d'ouvrage.

M. André Odiet demande si le problème des nitrates ne pourrait pas être résolu avec les UV. M. Houlmann explique que pour traiter les nitrates, il s'agit d'un mélange avec de la bonne eau et de l'eau avec nitrates et on surveille les mélanges. Les UV n'agissent que pour les germes mais pas sur la chimie de l'eau.

M. Blaise Guenat demande quelle étude a été faite pour contrôler la conduite qui part de la station derrière chez lui et qui est très ancienne. Gérald Chételat explique que lors d'un dernier creusage toutes les personnes concernées étaient surprises de la qualité de la conduite. M. Houlmann explique que les conduites de sortie de réservoir n'étaient que peu sollicitées et donc en très bon état.

M. Grégoire Keller demande si nous aurons plus de charges financières une fois le projet réalisé. M. Gérald Chételat lui répond que selon le plan financier, les Fr. 3'750.- de charges prévues seront couvertes par les taxes actuelles. Si les taxes de l'eau augmentent il faudra s'en référer au nouveau règlement de l'eau qui définit le financement de nos installations.

M. Blaise Guenat revient sur la conduite qui reliera l'ancien réservoir à La Gotte, il s'agira d'une conduite d'eau de secours comme avec Bourrignon. M. Gérald Chételat explique qu'en cas de besoin on pourra avoir de l'eau depuis la Gotte. De plus, M. Blaise Guenat ne trouve pas normal que Pleigne paie Fr. 200'000.- pour aider les autres, pour lui la commune de Mettembert devrait payer encore plus.

Le but, ce soir, c'est de voter le crédit global qui créera une synergie entre les communes du Haut-Plateau. Pour la rénovation de Bavelier les autres communes vont aussi passer à la caisse.

M. Gabriel Nusbaumer explique que ce dossier n'est pas garanti puisque les conventions n'existent pas, donc il faut croire le Conseil communal sans preuves. M. Houlmann explique que c'est en connaissance de cause du projet global, si les parties ne trouvent pas d'accord pour les conventions, il n'y a pas d'échange d'eau.

M. André Odiet ne croit pas que le prix de l'eau ne changera pas avec de tels investissements. Il pense qu'il faut changer de politique. Pour lui c'est déjà cher et il craint que ça devienne pire.

M. Houlmann explique que ce projet permettra aussi de mieux exploiter la source de Bavelier qui est très bien protégée.

M. Victor Chételat demande ce qu'il en est des calculs de consommation présentés ce soir. Ce sont des calculs faits à partir des consommations de pointe.

M. Houlmann explique que dans le futur il n'y aura pas le choix d'aller chercher de l'eau ailleurs pour subvenir à nos besoins en sachant que les ressources diminuent.

M. Blaise Guenat propose que l'assemblée ne rentre pas en matière ce soir et que le Conseil communal vienne avec des conventions claires avant de voter. M. Stéphane Brosy explique que ce n'est pas possible, il faut accepter ou refuser le crédit mais on ne peut pas voter autre chose.

M. André Odiet demande quelles seraient les charges si le projet était refusé : l'étude de Fr. 36'000.-, sans subventions, répartie entre 6 communes.

M. Stéphane Brosy pense que les sujets d'interconnexions sont des sujets importants à prendre en considération pour le futur. Il faut bien réfléchir et poser le pour et le contre. C'est un projet global.

M. Eric Schaller demande si les subventions sont déjà déduites des montants articulés ce soir. Non ce sont des prix bruts. M. Houlmann explique qu'il y aura environ 40% de subventions accordées. Tant que les crédits ne sont pas votés, les institutions n'étudient pas les dossiers (demandes) de subventions.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte avec 26 voix et 9 abstentions, une dépense d'investissement de Fr. 686'700.-, sous réserve de subventions, pour les phases A et B du projet d'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier et Pleigne) et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

3. Discuter et adopter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et voter le budget 2022

Le maire, Hubert Frainier, prend la parole. Le budget n'a pas été facile à établir mais nous avons redoublé d'efforts pour vous présenter un budget avec un déficit raisonnable.

Le budget municipal 2022 fait apparaître des revenus pour CHF 1'388'170.- contre CHF 1'406'116.- de charges, d'où un déficit de CHF 17'946.- (budget 2021 : CHF 22'840.- de déficit).

Le déficit annoncé est cependant loin d'être inquiétant. Si vous avez pu consulter la presse concernant les budgets communaux des autres

communes jurassiennes, vous avez constaté que notre commune a un déficit relativement bas, voire très bas, en comparaison.

Le Maire lit la liste des quotités des autres communes du district de Delémont.

Cependant, nous devons à l'avenir nous serrer la ceinture et adopter un profil bas pour les 4 ou 5 prochaines années.

Dès lors, le Conseil communal, unanime, vous propose d'entrer en matière et d'accepter le budget 2022 ainsi que les taxes inchangées dont une quotité de 2,1 et relativement raisonnable par rapport à d'autres communes comparables à la nôtre. L'augmentation de cette quotité n'est pour l'heure pas d'actualité.

Après l'acceptation de l'entrée en matière, la caissière, Mme Marion Girardin, que je remercie au passage pour l'excellent travail dans l'élaboration de ce budget, vous donnera le détail des chiffres pour certains postes ainsi que les taxes 2022.

Dès lors, la proposition pour les taxes communales se présente ainsi :

- * une quotité de 2,10 (inchangée)
- * taxe immobilière 1,2 o/oo
- * avances cadastrales 0,05 o/oo
- * fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP
- * taxe des chiens : Fr. 50.00 par animal
- * taxe des déchets : Fr. 90.00 par ménage
Fr. 150.00 par résidence secondaire
Fr. 110.00 par entreprise,
Fr. 260.00 par restaurant
Fr. 20.00 cantines FC et tir
- * prix de l'eau : inchangé (+ TVA)
 - taxe de l'eau Fr. 160.00 HT
 - taxe du compteur Fr. 50.00 HT
 - taxe minimale par ménage Fr. 250.00 HT
 - taxe minimale par résidence secondaire Fr. 400.00 HT
 - prix du m3 Fr. 2.30 HT
 - prix en m3 pour l'eau usée Fr. 2.20 TTC

taxe de base pour l'épuration

Fr. 160.00 TTC

Ainsi :

les charges se montent à **Fr. 1'406'116.00 de charges**
et les recettes à **Fr. 1'388'170.00 de produits**

Soit un déficit de Fr. 17'946.00

L'entrée en matière est acceptée.

La caissière donne lecture des principaux postes du budget municipal et fait part des différentes dépenses « extraordinaires ».

Pas de question par rapport au budget.

Pour les taxes, M. Gabriel Nusbaumer explique qu'il a lu le règlement sur les eaux et que la taxe du compteur qui est proposé ce soir est à Fr. 50.- et dans le règlement c'est à Fr. 20.-. Il propose qu'on s'en tienne à ce qu'il y a dans le Règlement et donc qu'on passe à Fr. 20.- par compteur. Le maire lui répond qu'un nouveau règlement sera mis en place pour la fin de l'année et qu'il propose que l'on garde le prix de Fr. 50.-. Il explique que cette erreur a échappé à la vigilance du Conseil communal.

M. Gabriel Nusbaumer propose de garder la taxe du compteur à Fr. 20.- mais d'augmenter la taxe de l'eau à Fr. 190.- au lieu de Fr. 160.-. Après une suspension de l'assemblée de 5 minutes, le Conseil communal est favorable à cette proposition.

Mme Lucienne Chételat se rappelle avoir été présente à l'assemblée de 2016 et l'assemblée avait accepté une taxe de location de Fr. 50.- par compteur et Fr. 160.- de taxe de l'eau. L'assemblée est souveraine. Elle demande pourquoi on devrait modifier ceci.

M. Gabriel Nusbaumer explique que l'assemblée vote chaque année les taxes pour l'année et pas pour les années futures.

M. André Odiet espère que dans le prochain règlement les montants ne seront pas de Fr. 50.- par compteur et Fr. 190.- pour la taxe de l'eau. Le CC en prend note.

M. Hervé Froté explique que les montants qui figureront dans le nouveau règlement seront présentés à M. Prix. Toutes les communes jurassiennes doivent revoir les règlements sur les eaux. Heureusement pour Pleigne, les autorités ont déjà revu les tarifs il y a quelques années et nous ne devrions donc pas avoir trop de mauvaises surprises. Nous sommes déjà bien dans les « clous ». Plusieurs communes risquent de prendre des « baffes » puisque les taxes ne couvrent pas la valeur des infrastructures.

M. Marcel Odiet se demande si lorsque M. Gabriel Nusbaumer était maire, les règlements étaient toujours respectés. Il estime que ça ne changera rien pour les citoyens et que se sont donc des calculs d'apothicaires. Il ne sert à rien de faire autant de foin !

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire et sans opposition, le budget municipal qui prévoit un excédent de dépenses de Fr. 17'946.- ainsi que la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

Le maire rapporte sur le budget bourgeois. Du côté de la bourgeoisie, la crise est toujours là. En effet, le marché du bois est toujours problématique. Les années ne se ressemblent pas, nous avons eu une bonne année 2020 mais nous n'avons pas encore les résultats de 2021, et 2022 peut encore être très différente c'est pourquoi nous n'avons pas tellement modifier les chiffres du budget par rapport à 2020. Nous préférons rester très prudents dans la projection des recettes car le marché du bois est très volatile. De plus, le taux de change peut influencer tout ceci négativement. Mais grâce à la ténacité de notre garde-forestier, que je remercie aussi au passage, on peut prévoir un budget bourgeois positif avec un bénéfice de CHF 3'220.- (CHF 14'120.- de bénéfice en 2021).

Comme déjà dit, le bénéfice se monte de CHF 3'220.-, soit pour CHF 141'930.- de charges et CHF 145'150.- de produits.

Ainsi :

les charges se montent à **Fr. 141'930.00**
et les recettes à **Fr. 145'150.00**

Soit un bénéfice de Fr. 3'220.00

Le Conseil communal vous invite donc à entrer en matière puis à accepter le budget bourgeois 2022.

L'entrée en matière est acceptée. La caissière donne lecture des principaux postes du budget bourgeois.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois qui prévoit un excédent de recettes de Fr. 3'220.00.

4. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de M. Jean-François Pape.

M. Stéphane Brosy explique que suite à la démission de M. Jean-François Pape qui représentait le PDC à la commission d'école depuis

de nombreuses années, il faut nommer ce soir son remplaçant. C'est pour cette raison que le PDC propose M. Thierry Odiet.

Personne d'autre présent ce soir ne se propose dès lors, l'assemblée nomme M. Thierry Odiet, avec applaudissements, à la commission d'école.

5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2449 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 795 m2 à Javier Agraso Blazquez et Paola Natale, au prix de Fr. 120.- le m2 pour un montant total de Fr. 95'400.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

M. Hervé Froté prend la parole. Mme Paola Natale et M. Javier Agraso se retirent.

Le conseiller en charge présente cette famille et explique le calcul du prix de vente qui a été fixé à Fr. 120.-/m2 ainsi que les critères choisis par le Conseil communal pour l'attribution des parcelles du lotissement.

M. Bernard Guenat estime que les futurs propriétaires de ces parcelles sont pénalisés à cause des opposants. M. Hervé Froté explique qu'il s'agit aussi du prix des matériaux qui a augmenté. Pour preuve, la Gassatte il y avait 9 parcelles à viabiliser pour un montant de Fr. 320'000.00 et pour la Vie de Ferrette, il s'agit de 8 parcelles pour un montant de Fr. 470'000.00.

M. Gabriel Nusbaumer demande si les intéressés sont d'accord avec le prix de vente. Hervé Froté répond que oui, malgré qu'ils espéraient que ce soit un peu moins élevé. Le prix reste tout de même attractif par rapport au reste du Canton.

M. Stéphane Brosy explique que de toute manière nous n'avons pas grand choix puisqu'il faut couvrir les frais d'investissement.

M. André Odiet constate que nous vendons du terrain sur la base de devis. Il ne comprend pas pourquoi ce soir nous ne faisons pas juste une promesse de vente. Hervé Froté lui répond que ce prix correspond aux montants des offres rentrées à ce jour.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la vente du terrain à Mme Natale et M. Agraso. Ces derniers remercient l'assemblée (applaudissements). Le Conseil communal leur souhaite le meilleur dans leur projet de construction.

6. Divers

Le maire, M. Hubert Frainier, évoque le dossier de 30km/h. Il y a eu 18 oppositions selon les articles 94, 96 et 98 du code de procédure adminis-

trative. Le service des infrastructures de la RCJU doit mettre sur pied, à la maison communale de Pleigne, des séances de conciliation. Malheureusement, suite à de nombreux malades du corona virus dans ce service ces derniers mois, le dossier a pris du retard et nous espérons pouvoir participer à ces séances de conciliation ces prochains mois.

Il donne connaissance de la demande du FC Pleigne. Le Conseil communal a reçu une demande de cautionnement du FC Pleigne. Ce dernier a décidé de refaire la planie du terrain. Le montant devisé s'élève à Fr. 17'000.-. De plus, divers travaux impératifs seront nécessaires pour Fr. 9'000.- environ soit au total, Fr. 26'000.-. Pour financer ces travaux, le FC Pleigne a besoin de contracter un emprunt auprès d'une banque. Et c'est ici que la commune devrait intervenir en cautionnant. C'est donc l'assemblée communale qui décidera ou non d'accepter ce cautionnement et ce lors de la prochaine assemblée communale le 7 avril prochain.

Le maire profite aussi de faire un peu de publicité pour l'abonnement annuel à l'Echo de l'Arche au prix de Fr. 25.-.

M. Blaise Guenat revient sur le Règlement de l'eau, il demande pourquoi le fontainier fait les relevés en décembre et non en octobre comme mentionné dans ce dernier. M. Gérald Chételat explique que c'est en fonction de la facturation de la taxe fixe qui est effectuée en juin, dès lors ça repousse un peu la facturation des m3.

M. Blaise Guenat se dit très satisfait de la vente de cette première parcelle mais il demande ou on en est au niveau des compensations écologiques. M. Hervé Froté explique que les travaux commenceront fin février/début mars. Le défrichage commencera aussi à ce moment-là. Les arbres fruitiers ne seront pas coupés pour l'instant. Les propriétaires décideront de ce qu'ils veulent en faire. Ceux qui seront coupés seront replantés.

Mme Agnès Joray demande ce qu'il en est du buis sur la propriété de la Famille Sender. Lors de la dernière assemblée, elle a demandé qu'il soit taillé mais rien n'a été entrepris. Le Conseil communal suit le dossier.

M. Bernard Guenat demande si le Conseil communal ne peut pas limiter les résidences secondaires dans le village et ce rapidement. Hervé Froté est conscient de ce problème, il est en train de s'occuper de ce dossier et une réflexion est en cours pour la mise en place d'un règlement communal. Le Conseil communal veille au grain.

M. André Odiet demande ce qu'il en est du petit permis de M. Figiel en tant que voisin direct. La secrétaire lui répond que l'information va lui parvenir par courrier ces prochains jours.

M. André Odiet fait part d'un problème de course de transport public le dimanche. Le car postal devrait emprunter la Combatte. De son côté il

refuse d'emprunter ce tronçon avec son véhicule professionnel. Il a prévenu Car Postal qu'il ne passerait pas par là. Il y a aussi un problème par rapport aux enfants scolarisés au Collège à Delémont qui perdent du temps sur leur pause de midi. Il a approché les communes de Pleigne et Movelier et se dit très déçu de la réaction de Movelier. Les Maires sont responsables de ce qui se passe sur ces lignes, c'est dangereux pour les chauffeurs et pour les usagers. M. Gabriel Nusbaumer lui répond qu'il serait plus judicieux de demander un entretien avec le Conseil communal pour parler de cette problématique. M. Stéphane Brosy lui explique qu'il faut conclure. Le Maire explique qu'à l'époque un courrier avait été fait mais que c'était comme « pisser dans un violon ». Le maire est d'accord et va convoquer M. André Odiet à une prochaine séance du Conseil pour parler de la chose. M. Blaise Guenat explique que dans le remaniement parcellaire il y avait une parcelle prévue pour améliorer la descente de la Combatte. M. Hervé Froté répond qu'en 2018 il est allé avec le maire de Movelier et le maire de Pleigne auprès des instances cantonales pour parler de ce projet. Dans le fond, le Canton est d'accord mais tous les frais des travaux seraient à charge des communes (env. Fr. 2'000'000.-) le projet est donc impossible à réaliser.

Prochaine assemblée communale extraordinaire : 7 avril 2022.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 22h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux